

ALL THE WAY

Employee Code De Conduite





Notre Objectif

Nos Valeurs

Notre Code De Conduite

"Nous voulons avant tout que les gens puissent nous faire confiance."

Mærsk Mc-Kinney Møller (1913–2012)



Sommaire

INTRODUCTION	4
LES FONDEMENTS DE NOTRE CODE DE CONDUITE	5
L'objectif qui nous anime	6
Les valeurs de longue date qui nous servent de guide	7
Notre engagement pour la durabilité	8
Le Cadre Commit	9
CHAMP D'APPLICATION	10
NOS RESPONSABILITÉS	11
OSER PARLER	12
UTILISER LE CODE DE CONDUITE POUR PRENDRE LA BONNE DÉCISION	13
NOS NORMES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE RESPONSABLE	14
NOUS SOMMES ATTENTIFS À NOS COLLABORATEURS	15
Santé, sûreté et sécurité	16
Droits fondamentaux au travail	17
Rémunération	
Liberté d'association et droit à une convention collective de travail	
Travail forcé	
Travail des enfants	
Procédures équitables	
Temps de travail	
Discrimination	
Harcèlement	
NOUS RESPECTONS LA LOI ET ADOPTONS UN COMPORTEMENT INTÈGRE AU TRAVAIL	19
Lutte contre la corruption	20

Cadeaux, divertissements et gestes d'hospitalité, Dons, parrainages, contributions en faveur d'œuvres caritatives, Tiers	
Conformité au droit de la concurrence	21
Sanctions et contrôle des exportations	22
Sanctions	
Contrôle des exportations	
Conflit d'intérêts	23
NOUS NOUS ENGAGEONS DE MANIÈRE RESPONSABLE VIS-À-VIS DE NOS PARTENAIRES ET DE NOS PARTIES PRENANTES	24
Collaboration avec les gouvernements	25
Dons, contributions en faveur d'œuvres caritatives, parrainages et initiatives communautaires	25
Utilisation commerciale des médias sociaux	25
NOUS PROTÉGEONS NOS BIENS ET CEUX DES AUTRES	26
Cybersécurité	27
Déontologie et confidentialité des données	28
Confidentialité des données	
Propriété intellectuelle	29
NOUS PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT	30
Décarbonisation	31
Santé de l'écosystème et biodiversité	31
Déchets et pollution	32
Réduisez au minimum la consommation de ressources	32
NOUS EXERÇONS DES CONTRÔLES FINANCIERS RIGoureux	33
Lutte contre la fraude	34
Lutte contre le blanchiment d'argent	35
Informations d'initiés	35
Gestion responsable de la fiscalité	36





Introduction

Interview avec Vincent Clerc, Président-directeur général d'A.P. Moller - Maersk

Vincent, pourquoi le groupe Maersk a-t-il besoin d'un code de conduite ?

Nous souhaitons orienter nos collaborateurs quant à la manière de prendre des décisions conformes à notre objectif et à nos valeurs, ainsi qu'à nos engagements envers les principes et normes qui prévalent à l'échelle internationale.

En d'autres termes, notre Code de conduite fixe des normes générales définissant notre engagement, en tant qu'entreprise, dans les relations que nous entretenons avec nos collègues, nos clients, nos fournisseurs, les communautés, les autorités et les autres parties prenantes. Peu importe la marque Maersk pour laquelle vous travaillez ou l'endroit où vous vivez : vous devez respecter le Code de conduite et faire en sorte qu'il serve de guide à vos actions quotidiennes.

Le Code indique également clairement à nos clients, fournisseurs et autres parties prenantes externes les attentes qu'ils peuvent avoir à notre égard.

Est-ce qu'il ne suffirait pas simplement de se référer à la loi ?

Pas du tout. Je pars du principe que les personnes qui travaillent pour Maersk respectent la loi, cela va sans dire. Mais au-delà de la loi, notre code de conduite contient des principes directeurs fondés sur notre objectif et nos valeurs, les engagements pris envers nos collaborateurs et nos clients, le Pacte mondial des Nations unies et les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels notre entreprise est confrontée.

Ce code fixe les exigences minimales que nous souhaitons voir respecter par tous les

collaborateurs, même si les lois locales fixent des règles moins strictes.

Vous avez mentionné notre objectif et nos valeurs. Quel lien cela a-t-il avec le code ?

Dans le monde d'aujourd'hui, où la conjoncture économique, géopolitique et commerciale évolue rapidement, notre objectif et nos valeurs restent essentielles pour nous assurer une croissance durable.

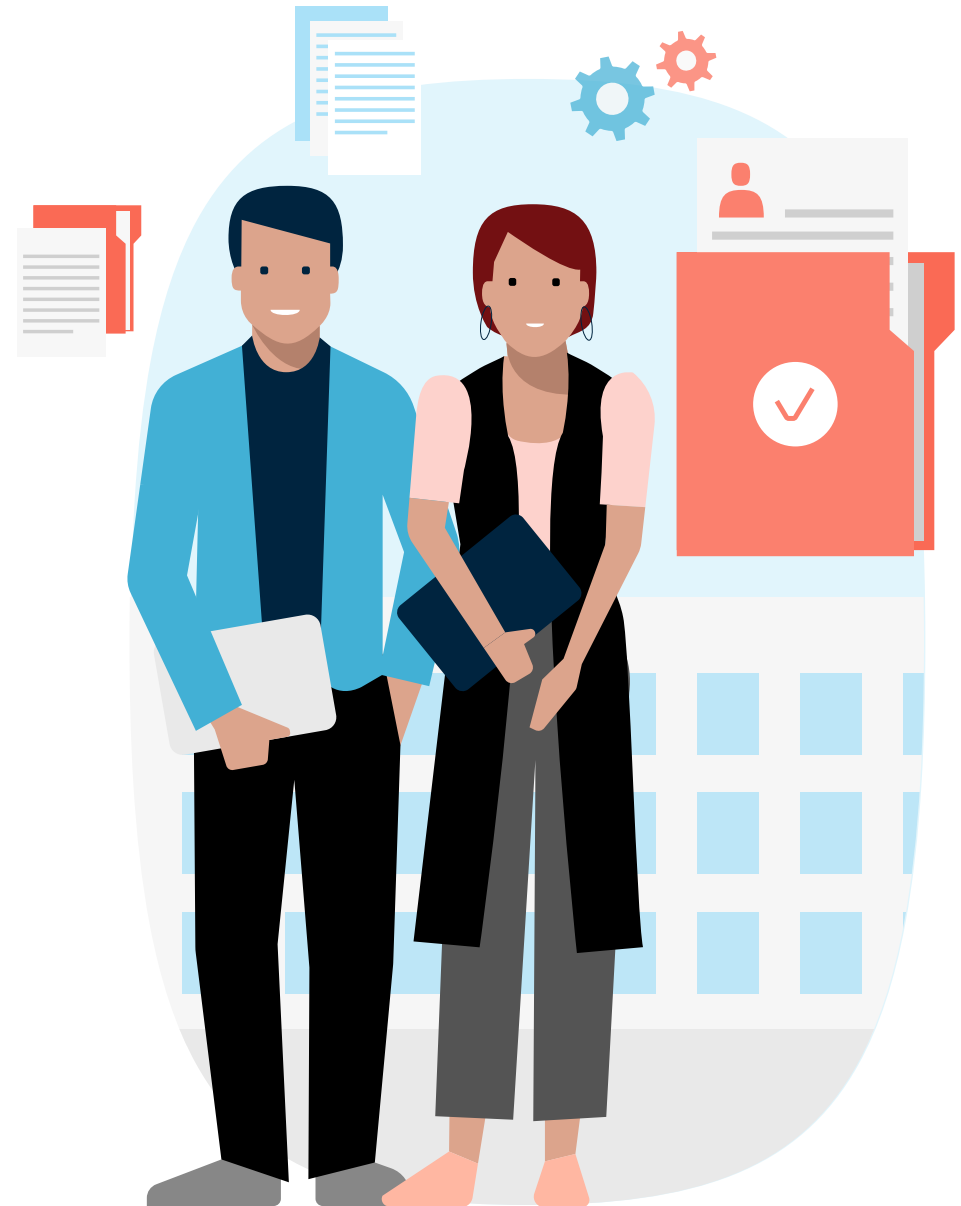
À mes yeux, il est important que chacun comprenne que les normes de conduite commerciales, telles que décrites dans le code, n'empêchent pas la croissance. Au contraire, comme le souligne notre objectif, ces deux éléments se renforcent mutuellement. Et à long terme, nos valeurs fondamentales, qui sont les nôtres depuis plus d'un siècle, garantissent la continuité de notre excellence à l'avenir. Le code nous orientera pour y parvenir, durablement.

Le code aborde-t-il toutes les situations que je suis susceptible de rencontrer ?

Non, le code ne couvre pas tous les scénarios possibles. Si vous avez des doutes sur la façon d'appliquer nos normes dans une situation donnée, demandez conseil à votre responsable. Si quelque chose ne vous semble pas normal, faites part de vos préoccupations en passant par les voies appropriées. Vous ne serez jamais pénalisé pour avoir agi comme il se doit. En posant des questions et en vous exprimant, vous agissez comme il se doit et apportez votre contribution à notre culture de l'intégrité.

Les fondements de notre code de conduite

Maersk s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations internationales et nationales applicables. Mais les exigences de notre code reposent sur bien plus que cela..



L'objectif qui nous anime



Améliorer la vie de tous en aisant en sorte d'intégrer le monde

Notre objectif est la raison qui nous pousse à sortir du lit tous les matins, impatients de vivre une journée nouvelle et passionnante. Il ne s'agit pas seulement de créer de la valeur pour nos actionnaires, il s'agit aussi de la contribution que nous apportons au monde que nous partageons tous. Cela signifie satisfaire nos clients, attirer et retenir les meilleurs talents et être un membre responsable et apprécié de nos communautés.

Les valeurs de longue date qui nous servent de guide

Si notre objectif constitue la raison, nos valeurs correspondent au mode d'action. Elles forment notre code moral et fixent des normes régissant les bons comportements – en tant qu'individus et en tant qu'entreprise.

Les cinq valeurs fondamentales du groupe Maersk font partie de notre ADN depuis plus d'un siècle. Mærsk Mc-Kinney Møller les a rédigées et transmises lui-même à son départ en retraite en 2003.



Une Attention Constant

Prenez soin du présent, pour préparer activement demain

Qu'il s'agisse de relever les défis d'aujourd'hui ou d'explorer les possibilités de façonner l'avenir, nous anticipons, innovons et nous efforçons d'améliorer tout ce que nous faisons.



Humilité

Écoutez, apprenez et partagez pour créer de la valeur au profit des autres

Nous restons curieux, ouverts d'esprit et respectons les autres points de vue, en cherchant toujours à tirer des enseignements les uns des autres, de nos clients et du monde qui nous entoure. C'est seulement ensemble que nous réussissons.



Droiture

Notre parole nous engage

Chaque jour, nous gagnons la confiance de nos clients et de nos partenaires. Ils peuvent compter sur nous pour honorer nos promesses et prendre les bonnes décisions, même dans les situations difficiles. Nous parlons avec franchise et honnêteté, et nous agissons toujours dans un souci d'intégrité.



Nos Collaborateurs

Le bon environnement pour nos collaborateurs

Forts d'un objectif réel, nous créons des opportunités de croissance, de développement et nous dépassons les attentes. Nous réussissons ensemble dans un environnement de travail diversifié et global, où les gens se sentent en sécurité, valorisés et responsabilisés.



Notre Nom

Tout ce que nous représentons

Notre nom constitue une promesse et un engagement en faveur de la confiance et de l'excellence. Nous sommes tous des ambassadeurs qui représentent et protègent le nom de Maersk, en œuvrant pour un monde plus durable et plus intégré.



Notre engagement pour la durabilité

Le groupe Maersk s'engage à exercer ses activités de manière responsable et durable. La durabilité environnementale et sociale fait partie intégrante de la stratégie commerciale du groupe Maersk. Elle est ancrée dans la manière dont nous servons nos clients sur terre, sur mer et dans les airs en notre qualité d'intégrateur mondial de la logistique conteneurisée intégrale, et dont nous nous efforçons de garantir des conditions de concurrence équitables qui profitent aux sociétés bien au-delà du transport de marchandises.

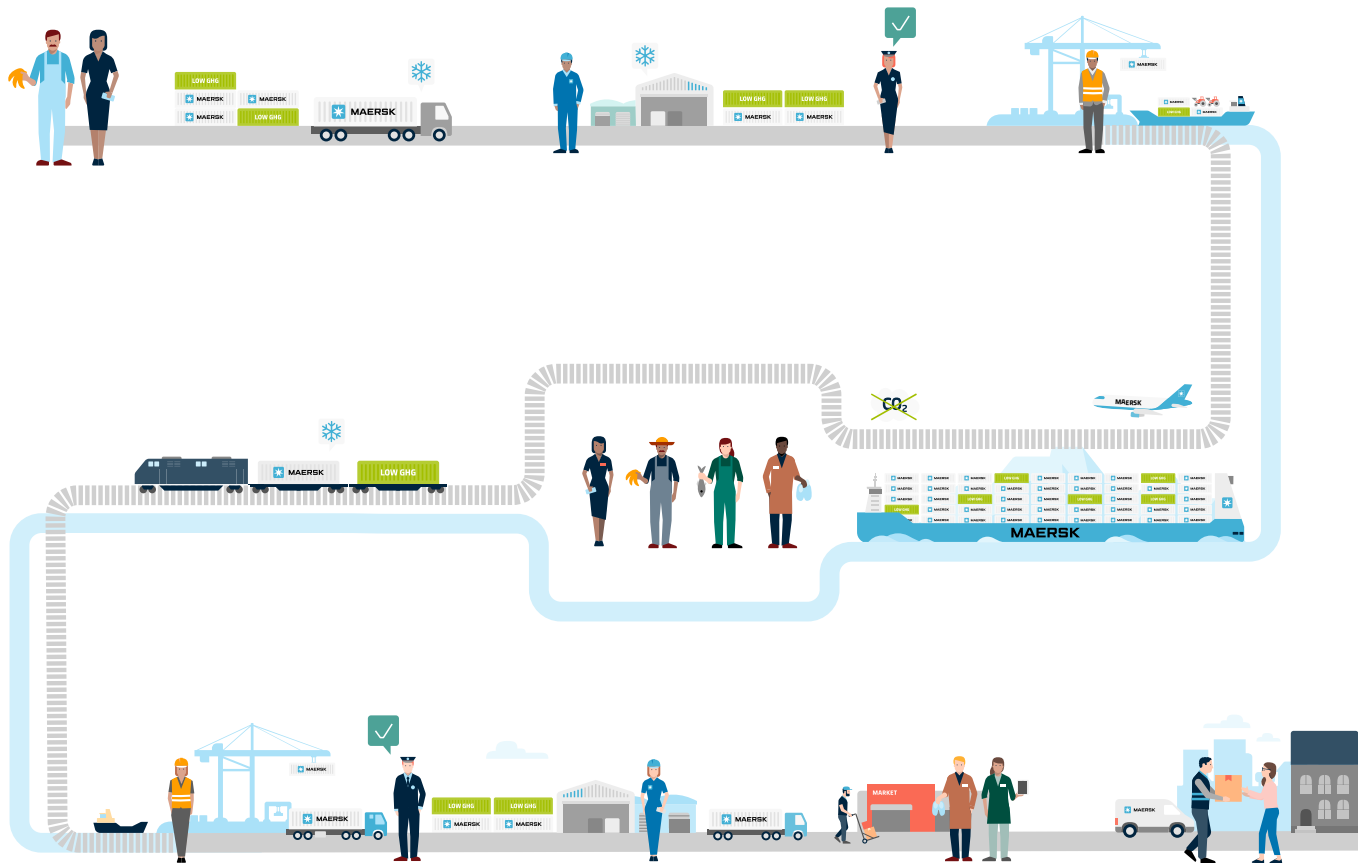
En tant qu'entreprise de dimension internationale, la société Maersk assume une responsabilité active à l'égard de la société et de l'environnement au sein desquels elle exerce ses activités. À cette fin, nous nous appuyons sur les normes internationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies.

Nous respectons les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Par ailleurs, nous nous engageons à appliquer les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes directeurs de l'OCDE concernant les entreprises multinationales..

effets négatifs sur les personnes tout au long de notre chaîne de valeur, et nous contrôlons en permanence la gestion de nos impacts sur les droits de l'homme par le biais de nos politiques et procédures relatives au devoir de diligence dans le domaine des droits de l'homme.

Notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme est décrit plus en détail dans notre Déclaration de politique en matière de droits de l'homme.

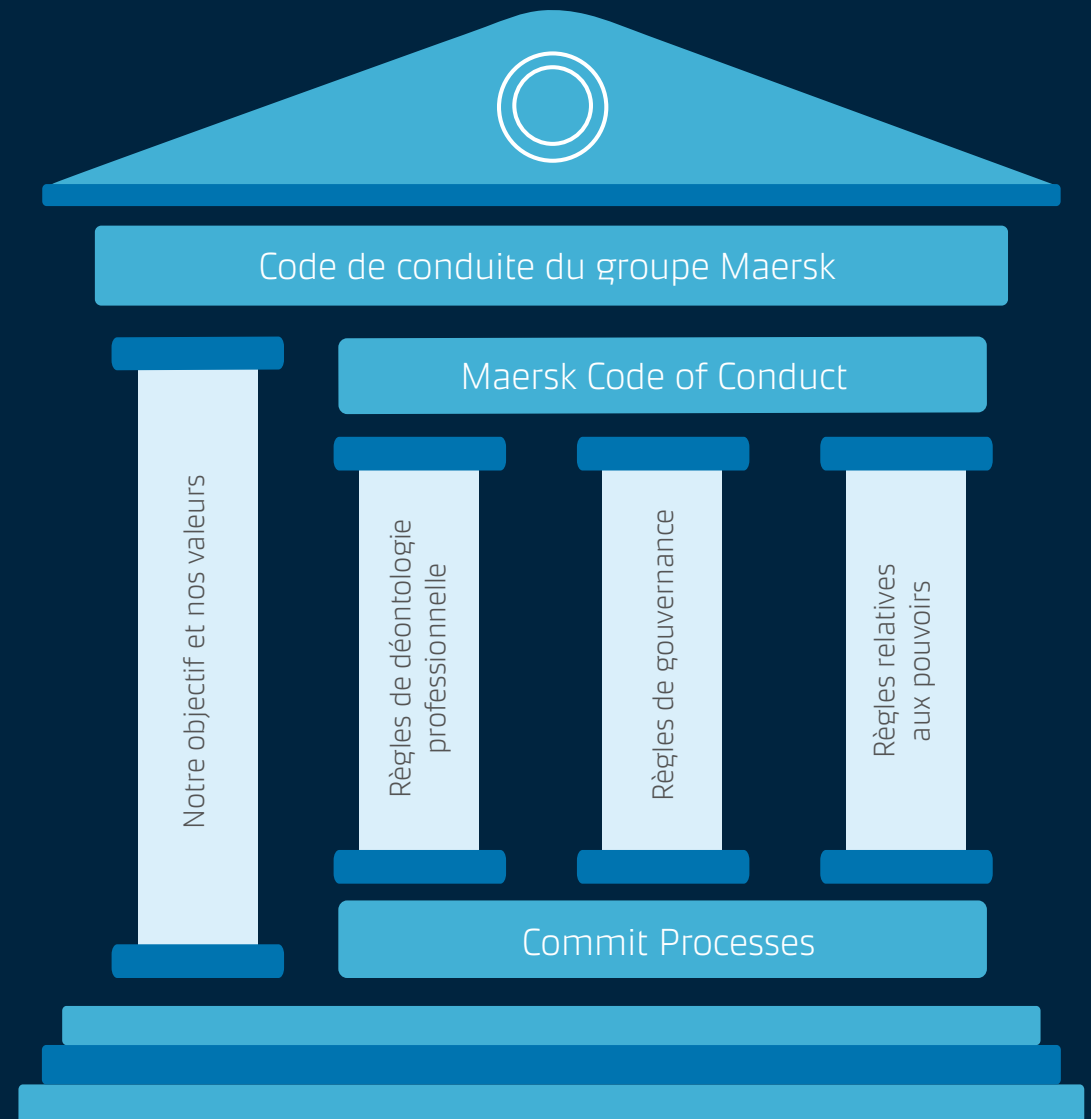
Cliquez [ici](#) pour en savoir plus, ou scannez ce code



Le Cadre Commit

Les normes du présent code de conduite sont corroborées et expliquées plus en détail dans les Règles de déontologie professionnelle qui font partie du cadre de gouvernance interne du groupe Maersk appelé "Commit". Ces règles doivent être respectées par tous les collaborateurs et sont disponibles sur l'Intranet de Maersk..

Consultez Commit [ici](#) (accès nécessaire à l'Intranet de Maersk)
ou scannez ce code





Champ d'application

Que vous soyez en mer ou à terre dans l'un de nos bureaux, de nos terminaux, de nos entrepôts ou d'autres installations, le code de conduite de Maersk s'applique à tous les collaborateurs de Maersk.

Ce code de conduite s'applique également au personnel sous contrat agissant au nom de Maersk et aux employés de nos coentreprises placées sous notre contrôle.



Nos responsabilités



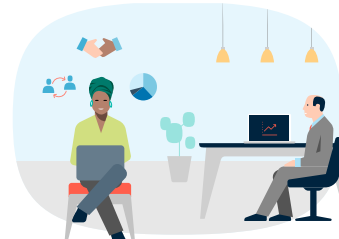
Tous les collaborateurs

- Lire, comprendre et respecter le Code de conduite.
- Demander de l'aide en cas de doute sur une décision, une action ou une interprétation du présent Code de conduite.
- Prendre la parole et signaler les activités suspectées de ne pas être conformes au présent Code. Vous ne serez jamais pénalisé pour avoir agi comme il se doit.



Dirigeants

- Discuter de ce code avec leur équipe en s'assurant qu'elle comprend les normes qui s'appliquent à son travail quotidien.
- Diriger en montrant l'exemple, à travers leurs paroles et leurs actes vis-à-vis des employés et des tiers qui travaillent pour le groupe Maersk et nos clients.
- Promouvoir un dialogue franc et honnête avec les membres de leur équipe, en les encourageant à faire part de leurs questions et de leurs préoccupations et en les informant lorsqu'un problème a été résolu.
- Traiter les préoccupations en écoutant, en se montrant respectueux, en protégeant la confidentialité et en évitant les représailles.
- Vérifier que les employés connaissent les différents instruments auxquels ils peuvent avoir recours pour s'exprimer, comme le système de signalement.



Coentreprises contrôlées

- Respecter le présent Code de conduite.



Coentreprises non contrôlées

- Elles doivent prouver qu'elles possèdent leurs propres principes comparables de conduite professionnelle ou qu'elles appliquent le Code de conduite de Maersk.



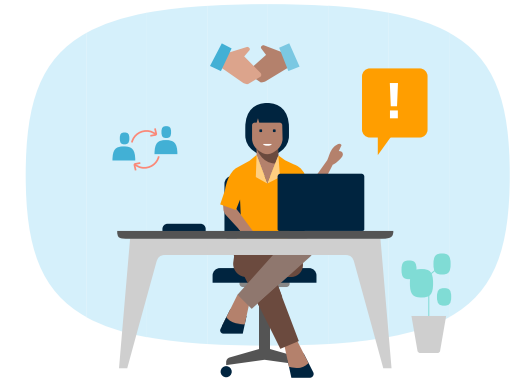
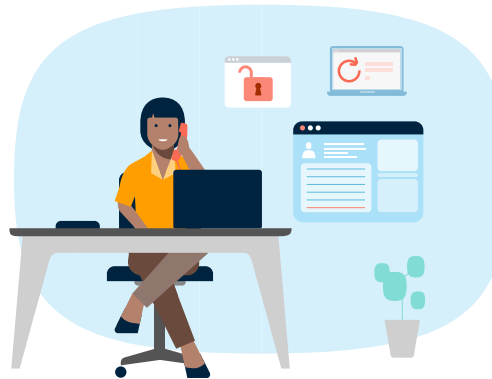
Tiers représentant le groupe Maersk

Respecter le [Code de conduite des fournisseurs de Maersk](#).



Oser parler

Chez Maersk, nous encourageons les employés à parler et toutes les personnes qui souhaitent soulever des questions et faire part de préoccupations sont les bienvenues, qu'elles soient employées ou non par Maersk. Si vous avez des doutes sur la façon d'appliquer nos normes dans une situation donnée ou si vous soupçonnez une violation potentielle, vous pouvez et vous devez le dire.



Voies d'expression

Plusieurs solutions s'offrent à vous. Choisissez celle avec laquelle vous êtes le plus à l'aise. Si vous ne savez pas quelle voie choisir, notre fonction de médiateur peut vous conseiller sur les étapes suivantes.

Façons de parler:

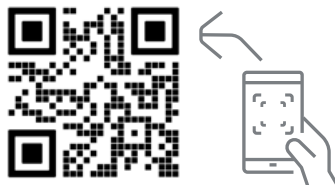
- Votre responsable
- Collègues des RH, de la conformité légale ou du service juridique
- Le système de signalement de Maersk.

Il faut du courage pour s'exprimer quand quelque chose ne semble pas normal. Nous comprenons que vous puissiez être mal à l'aise ou inquiet. C'est la raison pour laquelle Maersk veille à ce que tous les signalements soient traités de manière confidentielle et vous offre la possibilité de faire un signalement anonyme par le biais du système de signalement de Maersk.

Système de signalement

Hébergé sur un site web externe sécurisé, ce système est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans de nombreuses langues. Vous pouvez effectuer des signalements dans l'anonymat et chaque cas reste confidentiel, que vous donniez votre nom ou non.

Cliquez [ici](#) pour consulter le système de signalement de Maersk ou scannez le code



Tolérance zéro pour les représailles

Nous ne tolérons aucune forme de représailles à l'encontre des personnes qui agissent comme il faut et qui osent parler. Vous ne subirez aucune conséquence négative pour:

- avoir fait part d'une préoccupation de bonne foi à propos d'un comportement inapproprié avéré ou potentiel,
- avoir aidé quelqu'un à faire part d'une préoccupation ou
- avoir coopéré à une enquête.

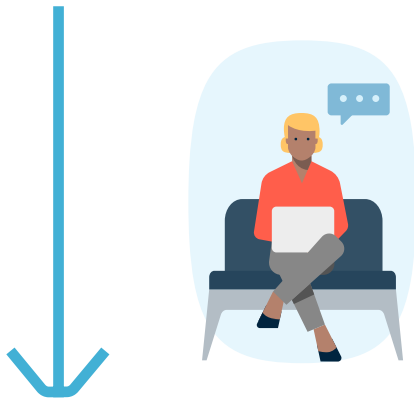
Les représailles vont à l'encontre de ce code et de nos valeurs fondamentales. Si vous pensez avoir été victime de représailles, vous devez le dire. Toutes les allégations de représailles feront l'objet d'une enquête confidentielle et, si nécessaire, des mesures disciplinaires seront prises. La peur d'être sanctionné ou de perdre votre travail ne doit jamais vous empêcher de parler.

Utiliser le Code de conduite pour prendre la bonne décision

En tant qu'employé du groupe Maersk, vous devez prendre des décisions quotidiennement. La plupart paraissent modestes et insignifiantes. Pourtant, ce sont précisément ces décisions, même les plus anodines, qui définissent notre identité.

Il n'est pas toujours facile de prendre la bonne décision. Cela ne semble pas toujours équitable. Il est possible qu'il n'y ait pas de gratification immédiate et que vous deviez vous battre contre le statu quo.

Alors comment prendre la meilleure décision face à des circonstances difficiles ou qui manquent de clarté ?



Étape 1 – Faire une pause

La situation vous met-elle mal à l'aise ou votre instinct vous dit-il que quelque chose ne va pas ? Faites une pause et réfléchissez.

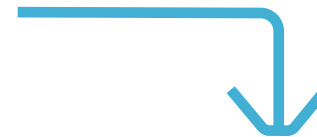
Étape 2 – Réfléchir et écouter

Connaissez-vous tous les faits pertinents ? Y a-t-il une norme dans le Code de conduite de Maersk qui puisse vous aiguiller ? Souvenez-vous de l'objectif et des valeurs de Maersk.

- Ces actions sont-elles légales, justes et honnêtes ?
- Comment je me sentirais après ?
- Comment ce problème se présenterait-il s'il était relayé dans les médias ou rapporté aux autorités ?

Écoutez les conversations autour de vous. Si vous vous surprenez à entendre ou à dire des phrases comme celles qui suivent, il se pourrait que vous soyez confronté à un dilemme déontologique :

- "Personne n'en saura jamais rien."
- "Peu importe comment on y arrive, du moment qu'on y arrive."
- "Tout le monde le fait alors forcément, ça doit être correct."
- "Ne t'inquiète pas, on fonctionne comme ça ici."
- "Je ne veux pas savoir."



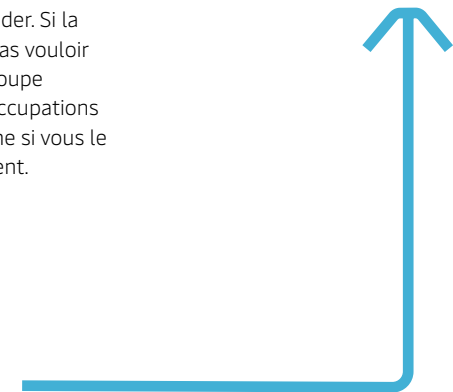
Étape 3 – En parler aux autres

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous devez faire, demandez à votre responsable, à un membre du service des ressources humaines, de la conformité légale ou du service juridique de vous aider. Si la situation vous inquiète au point de ne pas vouloir en parler à qui que ce soit au sein du groupe Maersk, vous pouvez exprimer vos préoccupations à tout moment – et de manière anonyme si vous le souhaitez – via le système de signalement.

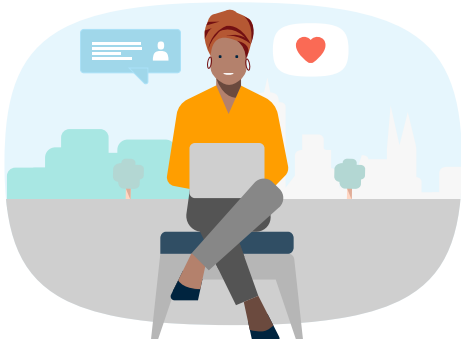


Étape 4 – Passer à l'action et tirer des enseignements

Prenez une décision en connaissance de cause – il peut simplement s'agir de faire un choix entre une "bonne" et une "mauvaise" alternative, ou d'un jugement plus difficile à porter sur l'un ou l'autre "droit". Évaluez les résultats de votre décision. Quel a été le résultat et quels enseignements avez-vous tirés de cette situation ?


MAERSK

Nos Normes de conduite professionnelle responsable



Nous sommes attentifs
à nos collaborateurs



Nous protégeons nos
biens et ceux des autres



Nous nous engageons de manière
responsable vis-à-vis de nos
partenaires et de nos parties prenantes



Nous respectons la loi et
adoptons un comportement
intègre au travail



Nous protégeons
l'environnement



Nous exerçons des contrôles
financiers rigoureux

Nous sommes attentifs à nos collaborateurs

Chez Maersk, nous créons l'environnement adéquat pour nos collaborateurs et nous veillons à sélectionner les bons candidats sur la base de leur mérite, de leurs compétences et de leur personnalité. Nos collaborateurs sont traités de manière égale et sont employés dans des conditions qui sont – a minima – conformes aux lois et réglementations nationales. Notre lieu de travail est dénué de toute discrimination et de tout harcèlement et nous voulons offrir un lieu de travail sûr et sécurisé, qui veille à la santé et au bien-être de nos employés.





Santé, Sûreté et Sécurité

Nous nous efforçons chaque jour de fournir un lieu de travail qui soit sûr, sain et sécurisé. Nous ne nous contentons pas de respecter les exigences légales et contractuelles, nous intégrons également la gestion des risques en matière de santé, de sûreté et de sécurité dans nos activités et nos décisions quotidiennes.

Il incombe à chacun d'entre nous d'identifier, de comprendre et d'atténuer les risques inacceptables susceptibles d'avoir une incidence sur la santé, la sûreté et la sécurité de nos collaborateurs. Si les risques ne peuvent être éliminés, nous les atténuons pour les ramener à des niveaux acceptables.

La sûreté et la sécurité constituent un facteur déterminant dans la procédure d'évaluation et de sélection des prestataires et des partenaires commerciaux et nous nous engageons à faire en sorte qu'ils soient sensibilisés à la sûreté et à la sécurité.

Notre engagement en matière de santé, de sûreté, de sécurité et de résilience repose sur quatre principes :

- Nous dirigeons en faisant preuve d'attention et de vigilance. Nos dirigeants s'engagent, écoutent et répondent aux besoins du personnel situé en première ligne.
- Nous apprenons et nous adaptons. Nous prenons des mesures à l'égard de risques graves pour nous améliorer.
- Ce sont nos employés qui sont les spécialistes. Nous nous enrichissons mutuellement pour développer notre culture d'entreprise.
- Nous faisons preuve de résilience. Nous nous épanouissons avant, pendant et après les épreuves.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Créez et conservez des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous.
- Appréhendez les risques présents sur votre lieu de travail et aux alentours et résolvez-les par des contrôles et des mesures de protection adéquats permettant d'assurer la sécurité et la sûreté de tous.
- Tirez des enseignements du succès dans le cadre de votre travail quotidien.
- Prenez conscience que le travail ne se déroule que très rarement comme prévu et que c'est grâce à l'innovation et aux compétences de nos employés que le travail est réalisé dans des conditions sûres et sécurisées.
- Dirigez par l'exemple, favorisez la confiance par l'engagement et la responsabilisation, écoutez et prenez en compte les avis de chacun avant de vous mettre au travail.



Droits fondamentaux au travail

Les droits au travail constituent un élément important des droits de l'homme. Ils jouent un rôle essentiel dans les relations entre le groupe Maersk et ses employés.

Rémunération

Nous sommes conscients que les salaires sont indispensables pour permettre aux employés de subvenir à leurs besoins fondamentaux et nous verserons au moins le salaire minimum et les avantages imposés par les lois locales.

Liberté d'association et droit à une convention collective de travail

Maersk respecte le droit de ses employés de s'associer librement, de former ou de rejoindre les organisations de leur choix et de mener des négociations collectives en toute liberté. Nous reconnaissons également le droit de nos employés de ne pas accepter de représentation collective. Maersk s'engage à mener des négociations collectives avec les représentants du personnel librement choisis des syndicats légalement reconnus.

Travail forcé

Maersk n'aura recours à aucune forme de travail forcé ou involontaire et bannit les pratiques qui peuvent engendrer un risque de travail involontaire.

Travail des enfants

Maersk respectera rigoureusement toutes les lois et réglementations locales et n'emploiera en aucun cas des enfants de moins de 15 ans, ou de moins de 16 ans pour le travail en mer. Maersk n'emploiera aucune personne de moins de 18 ans pour effectuer des tâches dangereuses ou un travail de nuit.

Procédures équitables

Nous suivons des procédures disciplinaires, de règlement des griefs et de renvoi équitables, qui sont définies par les politiques de la société et par les conventions collectives.

Temps de travail

Nous nous engageons à garantir le respect total des lois et réglementations en vigueur, ainsi que des conventions collectives pertinentes, en ce qui concerne le temps de travail et les heures supplémentaires, les congés et les périodes de repos minimums. La société n'entend pas recourir systématiquement à un grand nombre d'heures supplémentaires. Toute heure supplémentaire effectuée sera rémunérée comme il se doit, conformément aux conditions d'embauche du salarié, au règlement en vigueur et aux conventions collectives pertinentes.





Droits fondamentaux au travail

Discrimination

Notre réussite repose sur notre capacité à tous à collaborer et à nous engager les uns auprès des autres entre les différents points de vue, nationalités, sexes, générations, religions, handicaps, orientations sexuelles et origines ethniques. C'est pourquoi Maersk ne tolère aucune discrimination quelle qu'elle soit.

La discrimination peut revêtir différentes formes, notamment un traitement discriminatoire fondé sur la race, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la langue, la religion ou le handicap.

Nous aspirons à construire une culture qui soit inclusive, qui encourage de nouveaux modes de pensée et qui favorise de nouvelles compétences et la diversité des talents. En d'autres termes, la diversité doit être mise en valeur et nos employés doivent être en mesure d'innover et de coopérer, afin de nous aider à réussir ensemble au sein d'une seule et même équipe internationale.

Harcèlement

Chaque employé a le droit de travailler dans un environnement qui ne présente aucun comportement offensant ou inapproprié. Le harcèlement, la violence et l'intimidation n'ont pas leur place dans la culture de Maersk.

Le harcèlement est un comportement indésirable susceptible d'offenser une personne ou de lui donner le sentiment d'être menacée ou humiliée. Parmi les exemples de comportements indésirables, citons les blagues ou les injures blessantes, les contacts physiques non consentis, la violence ou la menace de violence, l'intimidation, les moqueries, les insultes ou les objets ou images à caractère offensant.

Le harcèlement peut se produire dans de nombreuses circonstances, y compris en cas d'abus d'autorité. Il crée une atmosphère de travail hostile et a des répercussions sur le bien-être général de nos employés.

Certains employés peuvent ne pas être conscients du fait que leur comportement est offensant et qu'il affecte les autres de manière négative. Nous devrions donc toujours réfléchir à la portée de nos paroles et de nos comportements sur nos collègues de travail.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Respectez les termes de votre contrat de travail.
- Agissez de manière respectueuse et non discriminatoire envers vos collègues, que ce soit lors de rencontres en face à face ou en ligne.
- Encouragez un environnement de travail inclusif, exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement, de violence et d'intimidation.



Nous respectons la loi et adoptons un comportement intègre au travail

Faire preuve d'intégrité en toutes circonstances fait partie intégrante de la culture d'entreprise de Maersk, au travers de notre valeur fondamentale de "droiture". Nos parties prenantes peuvent par conséquent compter sur nous pour honorer nos promesses et prendre les bonnes décisions. Nous respectons toujours les lois en vigueur et agissons de façon intègre, même dans des situations difficiles..





Lutte contre la corruption

La corruption est illégale et a des conséquences désastreuses sur les sociétés; elle limite les opportunités et crée des inégalités. Maersk applique une tolérance zéro à l'égard de la corruption. Elle va à l'encontre de tout ce que nous représentons, y compris notre objectif : "Améliorer la vie de tous en faisant en sorte d'intégrer le monde". Nous nous engageons à lutter contre la corruption et à suivre les lois et règlements anti-corruption applicables à notre entreprise.

Le type de corruption auquel Maersk est le plus exposé est la corruption impliquant des **agents de la fonction publique**, toutefois des risques existent également dans nos relations commerciales..

Les pots-de-vin sont constitués de paiements, de cadeaux ou de toute autre chose de valeur promise ou offerte pour influencer quelqu'un en vue d'obtenir un avantage indu, à des fins personnelles ou professionnelles. Les pots-de-vin sont généralement versés en espèces, mais peuvent aussi être de nature autre que financière. Il peut s'agir, par exemple, de cadeaux, de divertissements, gestes d'hospitalité, de dons, de parrainages ou de remises, d'exonérations de frais ou de droits, de ristournes ou d'amortissements inappropriés.

Maersk ne tolère aucune corruption, y compris les **paiements de facilitation**.

Agents de la fonction publique

Le terme agent de la fonction publique désigne au sens large les hommes politiques, les fonctionnaires, les employés et autres personnes employées dans un organisme, un département, une agence ou un service gouvernemental, dans des sociétés appartenant en totalité ou en partie à un gouvernement (appelées entreprises d'État) ou dans des organisations gouvernementales internationales (telles que les Nations-Unies).

Paiements de facilitation

Paiement de faible valeur effectué (en espèces ou en nature) à un agent de la fonction publique d'un échelon inférieur, souvent dans le but d'accélérer ou de garantir l'exécution d'un acte administratif de routine auquel vous avez droit quoi qu'il en soit. Par exemple : traitement de dossiers administratifs, contournement d'une file d'attente ou obtention d'une protection policière.

Cadeaux, divertissements et gestes d'hospitalité

Nous sommes conscients que les cadeaux, les divertissements et les gestes d'hospitalité sont souvent utilisés pour entretenir les relations professionnelles. Néanmoins, cela pose problème quand ils ont pour objet – ou semblent avoir pour objet – d'influencer quelqu'un afin d'obtenir un avantage indu. Cette pratique pourrait être perçue comme de la corruption.

Nous n'autorisons par conséquent l'offre et la réception de cadeaux, de divertissements et de gestes d'hospitalité que dans la mesure où ceux-ci sont appropriés, raisonnables et conformes aux règles et réglementations internes.

Il convient de noter que la collaboration avec des agents de la fonction publique est soumise à des règles plus strictes.

Dons, parrainages, contributions en faveur d'œuvres caritatives

Vous devez obtenir l'autorisation de l'équipe en charge de la conformité légale avant de faire un don, d'effectuer un parrainage ou de contribuer à tout type d'œuvre caritative, de parti politique ou d'événement lié à un agent de la fonction publique.

Tiers

Nous sommes responsables de ce que font les autres en notre nom. Nous ne faisons en aucun cas appel à des tierces personnes, comme des agents, des consultants, des conseillers ou des courtiers, pour faire ce que nous ne sommes pas autorisés à faire nous-mêmes, par exemple, donner ou accepter des pots-de-vin ou des paiements de facilitation. Le groupe Maersk ne doit faire appel à des tierces personnes qu'en cas de besoin professionnel légitime et lorsque les vérifications des antécédents ne font pas apparaître de risques incontrôlables.

Nous accordons une attention particulière aux sociétés ou aux personnes externes qui ont des échanges avec des agents de la fonction publique dans le but de fournir des services ou de réaliser des affaires au nom de Maersk. Avant de conclure un accord avec une telle tierce partie, nous suivons une procédure visant à évaluer son intégrité.

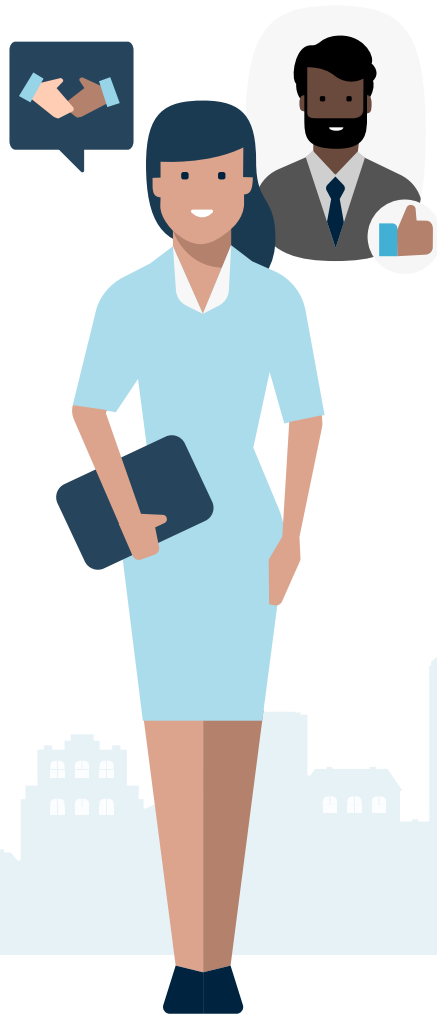
Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Ne donnez, ne promettez ou n'acceptez jamais de paiements ou d'avantages dans le but d'influencer de façon inappropriée une décision commerciale.
- Refusez de verser des paiements de facilitation. Dans les cas où un paiement de facilitation ne peut être évité, vous devez obtenir l'autorisation préalable de votre responsable. Si vous craignez pour votre sécurité, effectuez le paiement mais signalez immédiatement les faits à votre responsable et à l'équipe en charge de la conformité légale.
- Avant d'accepter un cadeau, un divertissement ou un geste d'hospitalité, vérifiez que vous appliquez nos règles, que vous respectez les réglementations locales, et demandez les autorisations requises, le cas échéant.
- Ne demandez jamais à un tiers, par exemple un fournisseur, de donner ou d'accepter des pots-de-vin et des paiements de facilitation au nom de Maersk.
- Lorsque vous vous engagez auprès de tiers qui ont des échanges avec des agents de la fonction publique pour le compte de Maersk, suivez la procédure de gestion des tiers.





Conformité au droit de la Concurrence



Le groupe Maersk s'est engagé à mener ses activités dans le respect des lois régissant la concurrence à travers le monde, celle-ci encourageant une concurrence libre et loyale dans notre secteur d'activités. Nous devons donc veiller au respect des politiques de la concurrence de Maersk et de la législation sur la concurrence en vigueur dans chaque pays dans lequel nous exerçons nos activités.

Nous ne concluons pas d'accords illégaux avec nos concurrents, susceptibles de limiter ou de fausser la concurrence, tels que l'entente sur les prix, la répartition des marchés et des clients et la manipulation de soumissions d'offres. Dans le cadre de nos échanges avec les concurrents, nous veillons à ne jamais partager les **informations commercialement stratégiques** du groupe Maersk et à ne jamais recevoir d'informations similaires concernant les concurrents.

Lorsque Maersk dispose d'un pouvoir important sur un marché particulier, certaines pratiques sont interdites, afin d'empêcher l'entreprise d'utiliser son pouvoir sur le marché pour éliminer ses concurrents ou tirer profit de ses clients et fournisseurs.

Informations commercialement stratégiques

Les informations commercialement stratégiques sont des informations confidentielles sur le plan commercial. Il s'agit de renseignements commerciaux auxquelles votre concurrent n'aurait pas accès autrement et qui lui procureraient probablement un avantage stratégique en réduisant les incertitudes concernant vos futures actions sur le marché.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Ne fournissez, demandez ou discutez jamais d'informations commercialement stratégiques avec des concurrents.
- Veillez toujours à ce que l'ordre du jour soit clairement défini et qu'un compte rendu détaillé de la réunion soit fourni lors d'échanges avec des concurrents, y compris dans le cadre de coentreprises, d'accords opérationnels et lors des réunions d'associations professionnelles.
- Vous devez quitter immédiatement une réunion et demander que votre départ soit consigné dans le compte-rendu de la réunion si des informations commercialement stratégiques sont partagées ou discutées.
- Exercez toujours notre concurrence et fixez nos prix et les conditions de nos offres en toute indépendance. Demandez à l'équipe en charge des lois et des politiques régissant la concurrence d'examiner et d'approuver toute fusion, acquisition, cession et coentreprise planifiée, ainsi que tous les échanges prévus avec les autorités de réglementation de la concurrence.
- Là où Maersk détient une part de marché importante, il convient de procéder à un examen attentif de l'offre de produits et de la stratégie de développement. En cas de doute, impliquez l'équipe en charge des lois et des politiques régissant la concurrence.



Sanctions et contrôle des Exportations

Les transactions sont indispensables au développement économique et social. Les pays ont cependant intérêt à contrôler les biens et les services qu'ils exportent, à qui et dans quelles circonstances. C'est là qu'interviennent les sanctions et le contrôle des exportations.

Sanctions

Les sanctions limitent les transactions commerciales avec certains pays, certaines entités et certaines personnes.

Les sanctions européennes s'appliquent à nos activités partout dans le monde, car le groupe Maersk a son siège social et ses bureaux au Danemark et le Danemark est membre de l'Union européenne (UE). Autrement dit, nous ne traitons pas avec des parties soumises à ces sanctions. D'autres réglementations nationales ou internationales en matière de sanctions peuvent s'appliquer à nos activités compte tenu de la dimension internationale de Maersk. Par exemple, les règlements sur les sanctions adoptées par les États-Unis (US), qui limitent toute participation américaine, s'appliquent également à la plupart de nos transactions commerciales.

Certains pays font l'objet de sanctions sévères ou représentent un risque majeur. Par conséquent, les transactions réalisées avec ces pays requièrent une attention particulière. Contactez toujours l'équipe en charge de la conformité légale avant de vous mettre en rapport avec des parties liées à ces pays. Une liste des pays faisant l'objet de lourdes sanctions et d'autres pays à haut risque est disponible sur l'Intranet de Maersk.

Pour garantir le respect des sanctions, l'équipe en charge de la conformité légale passe au crible les partenaires commerciaux et les tierces parties avec lesquels nous traitons pour vérifier s'ils font l'objet de sanctions ou s'ils figurent sur une liste de parties soumises à des restrictions. Si une partie est soumise à des mesures de sanction, nous sommes tenus de mettre fin à la relation immédiatement. Cette équipe en charge de la conformité légale examine également les marchandises expédiées pour s'assurer que nous n'acceptons pas de marchandises faisant l'objet de sanctions ou de contrôles à l'exportation. Le cas échéant, des mesures appropriées seront prises pour rejeter et empêcher la transaction.

Contrôle des exportations

Le contrôle des exportations désigne les limites ou les restrictions que les gouvernements imposent sur l'exportation ou le transfert de certains biens vers certains pays. Dans certains cas, des permis sont requis. C'est ce que l'on appelle les licences d'exportation et d'importation. Dans d'autres cas, l'exportation de ces biens vers certains pays est totalement interdite.

Nos collaborateurs doivent contacter l'équipe de Maersk en charge de la conformité légale au sujet de tout bien soumis au contrôle des exportations qui se trouve dans la chaîne logistique du groupe Maersk..

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Ne vous mettez jamais d'accord avec quiconque pour modifier un document afin de dissimuler la véritable identité d'une partie ou le fait que les biens sont en fait destinés à une partie ou un pays frappé(e) de sanctions ou qu'ils font l'objet d'un contrôle à l'exportation.
- Contactez toujours l'équipe de Maersk en charge de la conformité légale avant de conclure un contrat avec (une partie ayant des liens avec) un pays faisant l'objet de lourdes sanctions.
- Informez l'équipe en charge de la conformité légale en cas d'achat d'articles militaires ou à double usage directement auprès de fournisseurs pour notre propre usage.





Conflit d'intérêts

En tant qu'employé de Maersk, vous devez vous engager dans des activités qui vous permettent de remplir vos fonctions et de contribuer à l'excellence de notre entreprise. En cas de conflit d'intérêts, vous pouvez être amené à vous détourner de vos fonctions, ce qui peut vous pousser à ne plus agir dans le meilleur intérêt de Maersk.

Parmi les exemples de conflits d'intérêts potentiels, citons la gestion d'une entreprise privée en parallèle, des relations de nature sentimentale avec des collègues de travail ou encore le recrutement d'amis ou de membres de la famille dans le cadre d'un partenariat commercial ou en tant que nouveaux employés..

La prévention, la limitation et la gestion des risques liés aux conflits d'intérêts font partie intégrante de la culture d'entreprise de Maersk et contribuent à vous protéger, en tant qu'employé, et à protéger également Maersk contre toute amende éventuelle, tout préjudice de réputation, tout risque juridique et toute perte de revenu et de confiance.

La présence d'un conflit d'intérêts ne signifie pas nécessairement qu'il faille éviter ou interrompre l'activité en question. Il est souvent possible de traiter efficacement ces conflits en les révélant et en prenant d'autres mesures pour les résoudre ou les gérer.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Signalez tout conflit d'intérêt potentiel conformément à nos procédures internes.





Collaboration avec les gouvernements

Le groupe Maersk dialogue en permanence avec les gouvernements et les autorités à l'échelle locale, régionale et mondiale. Lorsque nous collaborons avec les gouvernements et les autorités, nous faisons preuve de respect, de cohérence et d'honnêteté dans nos positions et nos messages. Nous respectons les politiques internes de Maersk sur les relations entretenues avec les autorités gouvernementales et les réglementations nationales qui régissent les échanges avec les représentants gouvernementaux.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Pour les questions ordinaires, les transactions et les opérations commerciales, vous pouvez continuer à collaborer avec les organes gouvernementaux et les autorités en gardant à l'esprit ce qui a été mentionné précédemment et en assurant une bonne coordination au sein du groupe Maersk, le cas échéant commerciales ordinaires, y compris par exemple d'échanges au niveau ministériel, des ambassadeurs ou des hauts fonctionnaires, vous devez contacter l'équipe en charge des affaires publiques et de la conformité légale en amont de tout projet prévu.

Dans le cadre de ces échanges, veuillez vous assurer que vous disposez d'informations à jour sur nos directives de lutte contre la corruption.

Dons, contributions en faveur d'œuvres caritatives, parrainages et initiatives communautaires

Nous encourageons nos employés à s'impliquer directement auprès des communautés dans lesquelles nous sommes présents, en employant des moyens légaux et transparents.

Dans certains cas, nous pouvons être amenés à soutenir des initiatives locales à travers des dons, des contributions en faveur d'organismes caritatifs, des parrainages ou des initiatives communautaires. Cependant, si l'initiative est liée à un agent de la fonction publique ou une autorité gouvernementale, elle nécessite l'autorisation préalable de l'équipe en charge de la conformité légale.

Une autorisation préalable de l'équipe en charge des affaires publiques est requise pour les dons faits à tous les partis ou candidats politiques, appelés dons politiques (par exemple, campagnes électorales).

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Contactez l'équipe en charge de la conformité légale avant de vous engager à verser toute contribution ou don lié à un agent de la fonction publique ou une autorité gouvernementale.
- Prenez l'attache de l'équipe en charge des affaires publiques avant de vous engager à verser toute contribution ou don politique.

Utilisation commerciale des médias sociaux

La franchise et la liberté de parole revêtent à nos yeux une grande importance. Nous encourageons les employés à entretenir des échanges par les voies internes et sur les réseaux sociaux extérieurs. Les publications et les commentaires sur les réseaux sociaux doivent néanmoins toujours indiquer clairement qu'ils reflètent des points de vue personnels et non ceux de la société.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Pour éviter les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux, nous faisons preuve de bon sens en matière de communication, exactement comme nous le ferions dans tout environnement professionnel.
- Si vous êtes contacté par les médias au sujet du groupe Maersk, informez-en l'équipe en charge des communications, car seuls les porte-parole autorisés peuvent avoir des échanges avec les médias à l'extérieur.
- Yammer est notre canal de communication interne sur les réseaux sociaux et un outil où une communication ouverte est bienvenue et appréciée, mais nous vous demandons de bien vouloir l'utiliser de manière respectueuse.
- Veillez à rester constructif, même lorsque vous échangez des points de vue divergents.



Nous protégeons nos biens et ceux des autres

Chaque jour, nous travaillons avec des biens de grande valeur qui nous ont été confiés par Maersk, les employés, les clients, les fournisseurs et autres parties prenantes. Il est important que nous les protégeons et que nous les utilisions de manière responsable.



Cybersécurité

Chez Maersk, nous considérons que la cybersécurité revêt la même importance que la sécurité et les activités. De solides capacités en matière de cybersécurité offrent au groupe Maersk un avantage compétitif et suscite la confiance de toutes nos parties prenantes, y compris nos employés et nos clients. Nous avons tous le devoir de veiller à la cybersécurité et nous prenons le temps de déterminer ce que nous devons faire pour protéger nos réseaux, nos systèmes, nos appareils et les informations que nous utilisons au quotidien.

Nous nous concentrons en permanence sur l'évaluation des solutions technologiques et des procédures commerciales pour cerner les risques liés à la cybersécurité et trouver un moyen approprié de les limiter. Nous nous attachons à renforcer et à protéger notre informatique et la sécurité de nos activités, à mesure que de nouveaux processus et de nouvelles capacités technologiques voient le jour et que l'éventail des menaces évolue.



Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Prenez connaissance et respectez les directives de la brochure relative à une politique d'utilisation appropriée de la cybersécurité.
- Protégez les informations de Maersk, ainsi que les dispositifs et équipements technologiques dont vous êtes responsable.
- Prenez connaissance et familiarisez-vous avec les responsabilités spécifiques de votre fonction en matière de cybersécurité, telles que la classification, la manipulation et le traitement d'informations, le développement de systèmes à haut niveau de sécurité ou l'exploitation et la maintenance sécurisées de systèmes technologiques.
- Participez à la sensibilisation aux questions de cybersécurité et suivez la formation dans ce domaine, comme le requiert votre fonction.
- N'accordez l'accès aux informations et aux systèmes technologiques de l'entreprise qu'aux personnes autorisées et ne tentez jamais d'accéder à des informations ou à des systèmes pour lesquels vous n'avez pas de raisons professionnelles légitimes.
- Faites preuve de vigilance quant à d'éventuels signes de menaces pour la sécurité de nos systèmes de technologie de l'information.
- Consultez et respectez la procédure de signalement des incidents dans le cas d'incidents présumés, relatifs à la sécurité.



Déontologie et confidentialité des données

Le modèle économique de Maersk est de plus en plus régi par les données et la technologie. Nous avons à cœur d'apporter des solutions innovantes à nos clients, à nos partenaires commerciaux et à nos employés. De même, nous utilisons l'innovation afin d'exercer une influence positive sur les défis mondiaux en matière de durabilité grâce à l'optimisation des processus opérationnels et à l'instauration de nouvelles normes industrielles.

L'utilisation que nous faisons des données est fondamentale et au cœur même de la poursuite de ces objectifs ambitieux en matière d'innovation, au profit de la société dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle nous traitons les données avec soin et en conformité avec la loi.

Nous veillons en permanence à un traitement transparent des données, avec tout le respect dû à nos parties prenantes. Celles-ci savent quelles sont les données recueillies et partagées et comment Maersk les utilise. Nous ne collectons que les données nécessaires à des fins légitimes et ne les conservons que pendant la durée

nécessaire. Nous traitons les données conformément aux lois et règlements en vigueur et veillons à ce qu'elles soient correctement sécurisées afin d'éviter toute divulgation non autorisée.

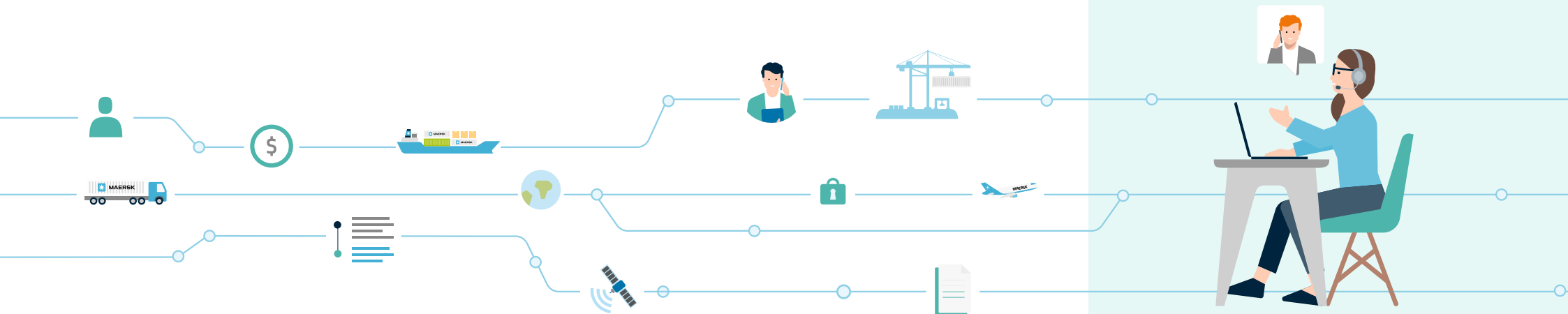
Confidentialité des données

Le respect des droits de chacun à la confidentialité et l'utilisation déontologique des données à caractère personnel sont au cœur de notre pratique professionnelle. Les données à caractère personnel désignent toute information permettant d'identifier une personne. Il s'agit par exemple de données d'identification, de coordonnées bancaires, de l'âge, de votre CV et du résultat obtenu lors d'un entretien.

Maersk s'engage à utiliser les données à caractère personnel dans le respect des lois et réglementations mondiales en matière de confidentialité des données, y compris le Règlement général sur la protection des données de l'UE.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- N'utilisez des données à caractère personnel que si vous y êtes autorisé.
- Faites preuve de transparence envers les personnes sur la manière dont vous utilisez leurs données à caractère personnel.
- N'utilisez des données à caractère personnel qu'aux fins pour lesquelles elles ont été prévues et en connaissance de cause.
- Ne recueillez, n'utilisez et ne partagez que des données à caractère personnel pertinentes et dont vous avez réellement besoin.
- Assurez-vous que les données à caractère personnel soient exactes et à jour.
- Supprimez les données à caractère personnel dont vous n'avez plus besoin.
- Veillez à ce que les données à caractère personnel soient stockées en toute sécurité.
- Assurez-vous de pouvoir prouver que vous avez fait ce qu'il fallait.





Propriété Intellectuelle

La propriété intellectuelle désigne les créations intellectuelles telles que les noms et logos de sociétés, les inventions, les dessins et modèles, les manuels, les codes sources, les bases de données et le savoir-faire. Il peut par exemple s'agir d'un nouvel algorithme, d'un nouveau système de propulsion, de la forme d'un navire ou de l'interface utilisateur d'un outil logiciel.

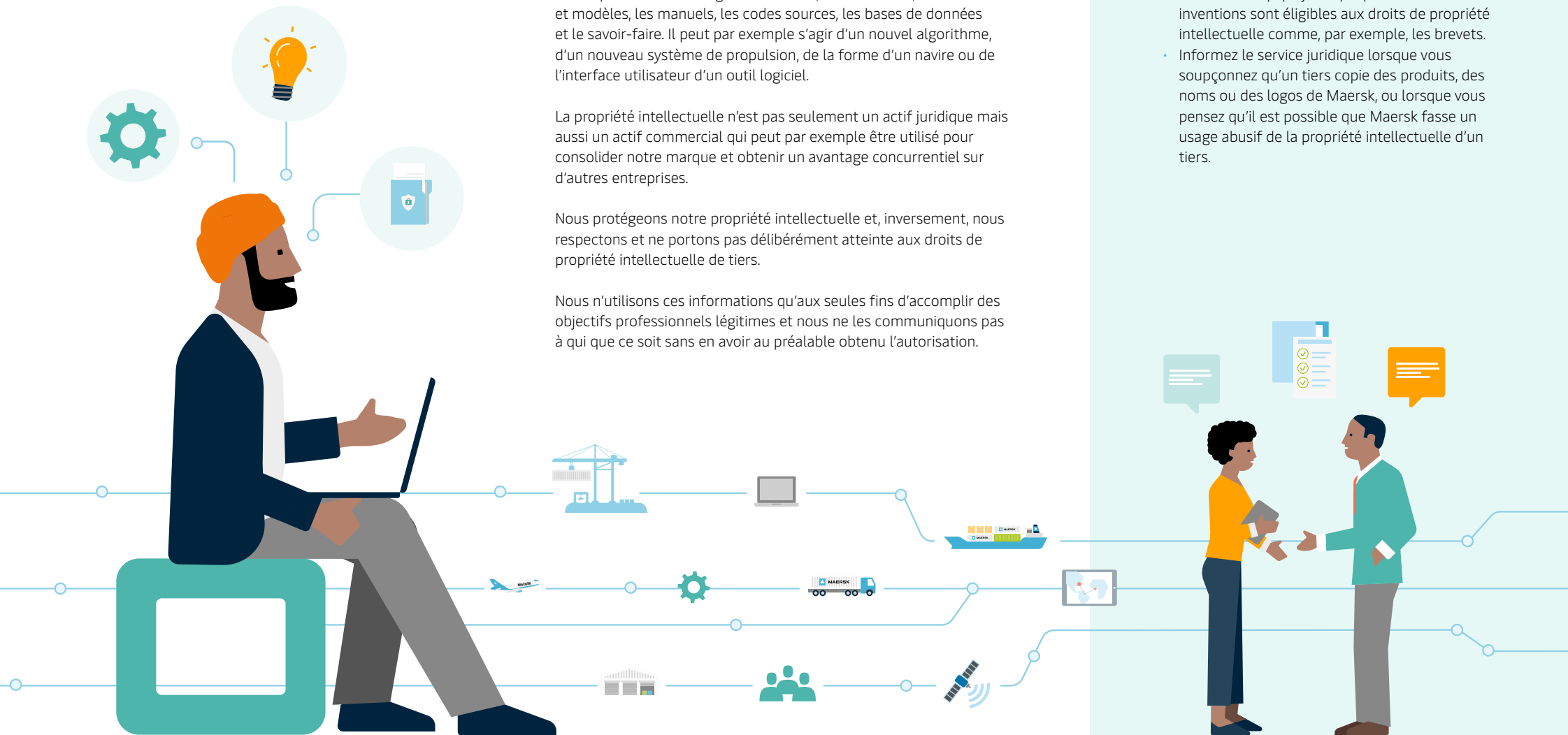
La propriété intellectuelle n'est pas seulement un actif juridique mais aussi un actif commercial qui peut par exemple être utilisé pour consolider notre marque et obtenir un avantage concurrentiel sur d'autres entreprises.

Nous protégeons notre propriété intellectuelle et, inversement, nous respectons et ne portons pas délibérément atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

Nous n'utilisons ces informations qu'aux seules fins d'accomplir des objectifs professionnels légitimes et nous ne les communiquons pas à qui que ce soit sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Contactez l'équipe juridique pour évaluer si les inventions sont éligibles aux droits de propriété intellectuelle comme, par exemple, les brevets.
- Informez le service juridique lorsque vous soupçonnez qu'un tiers copie des produits, des noms ou des logos de Maersk, ou lorsque vous pensez qu'il est possible que Maersk fasse un usage abusif de la propriété intellectuelle d'un tiers.





Nous protégeons l'environnement

Nous veillons à protéger l'environnement, tout en fournissant des solutions durables de bout en bout. Nous nous considérons comme des citoyens actifs de la planète, qui agissent sur mer, sur terre et dans les airs. Nous nous engageons à causer le moins de dommages possible tout en participant activement à la restauration de la santé et de la résilience des océans et des terres, y compris la protection des milieux naturels des espèces animales là où nous exerçons nos activités..





Décarbonisation

Le monde fait face à une situation d'urgence dans le domaine du climat. En tant que leader de l'industrie et avec les ressources dont nous disposons, nous considérons qu'il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir aussi rapidement que possible à la neutralité carbone dans le cadre de nos activités.

Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux, fondés sur des données scientifiques, dans le but de devenir une entreprise à bilan zéro carbone en 2040, y compris des objectifs spécifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans toutes les activités maritimes, terrestres et aériennes de Maersk ; nous nous engageons également à aider nos clients à mettre en place des chaînes d'approvisionnement à neutralité carbone.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Recherchez dans votre région les moyens de contribuer à notre objectif de décarbonisation.

Santé de l'écosystème et biodiversité

La conscience de la gravité que représente la perte de biodiversité sur terre et dans les océans évolue et nous nous engageons à respecter les règles et réglementations existantes qui préservent la santé des écosystèmes et protègent la biodiversité.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Évitez ou réduisez au minimum les activités dans les zones sensibles ou protégées en mer et sur terre.
- Contribuez à empêcher le transport illégal d'espèces sauvages et d'espèces menacées.
- Veillez à ce que tous les incidents à caractère environnemental soient signalés et traités correctement.





Déchets et pollution

Dans le cadre de nos activités quotidiennes, nous veillons constamment à adopter des pratiques opérationnelles responsables qui minimisent, réduisent et préviennent les impacts négatifs sur l'environnement. Nous adaptons nos activités aux lois et réglementations locales afin de garantir leur conformité aux exigences environnementales.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Évitez tout déversement dans la mer.
- Empêchez la perte accidentelle de conteneurs en mer.
- Respectez les orientations définies par nos systèmes de gestion environnementale et nos stratégies globales.

Réduisez au minimum la consommation de ressources.

Au sein de l'entreprise, nous nous efforçons d'utiliser, de récupérer et de recycler efficacement les ressources de façon à tirer le meilleur parti des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de nos clients.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Recherchez des moyens de rendre plus efficace l'utilisation des ressources dans votre propre domaine de responsabilité. Contribuer à éviter la perte accidentelle de conteneurs en mer.
- Chaque fois que cela est possible, encouragez la récupération et le recyclage des ressources.
- Réduisez la consommation d'eau douce dans les zones soumises à une importante pénurie d'eau..





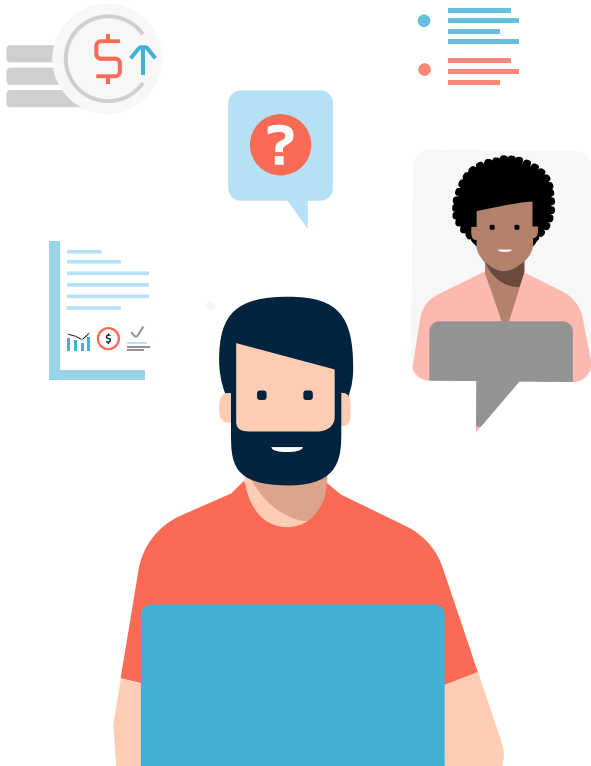
Nous exerçons des contrôles financiers rigoureux

L'intégrité financière est essentielle à notre activité et à notre réputation. Pour garantir une intégrité financière, nous mettons en place et nous maintenons des contrôles internes solides et robustes.





Lutte contre la fraude



Chez Maersk, nous employons des milliers de personnes. Un grand nombre de nos collaborateurs ont accès à une partie des actifs financiers de l'entreprise ou en assurent le contrôle. Nos employés s'engagent à traiter avec le plus grand soin les actifs qui leur ont été confiés.

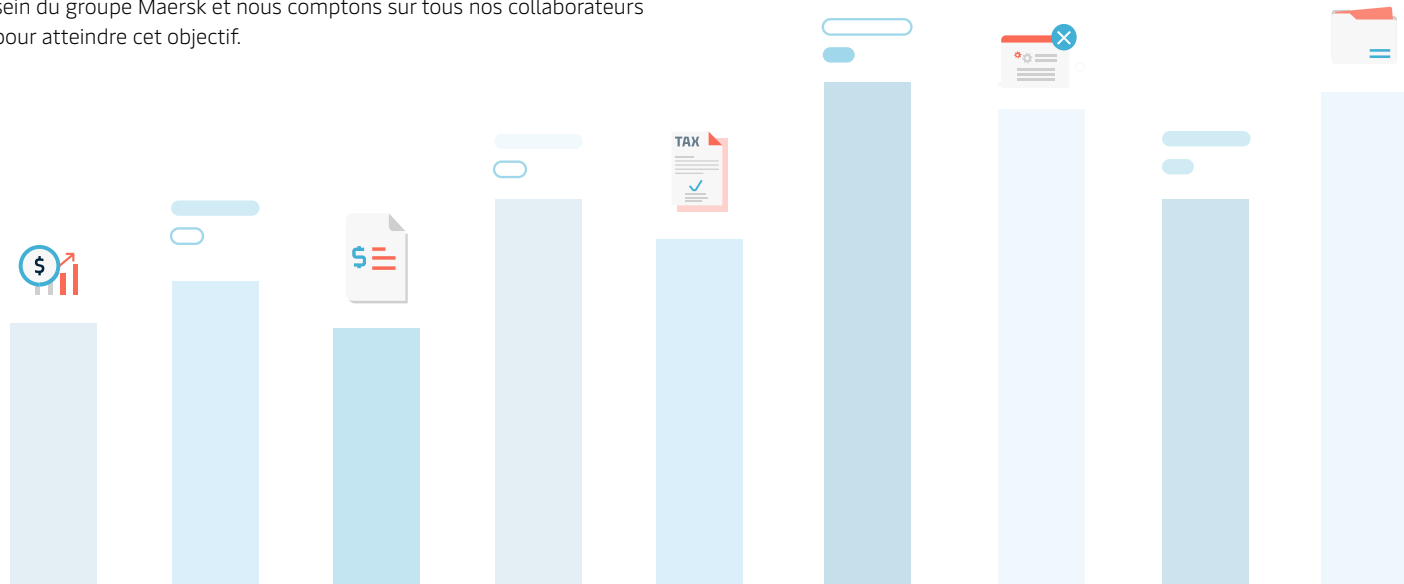
La fraude est un acte de tromperie délibéré commis par un employé ou un prestataire dans l'intention d'obtenir un avantage personnel direct ou indirect. Elle peut revêtir diverses formes, notamment le vol, les conflits d'intérêts et la falsification de documents.

La fraude est un crime. Non seulement elle prive notre entreprise d'argent et de ressources, mais elle peut également nuire à notre réputation, nous obliger à participer à des enquêtes longues et coûteuses et nuire aux personnes, sociétés et gouvernements avec lesquels Maersk entretient des relations.

Maersk applique une tolérance zéro vis-à-vis de la fraude et prend très au sérieux toutes les formes de fraude. Nous cherchons à empêcher, à détecter et à enquêter sur les comportements frauduleux qui peuvent nous concerner ou affecter toute entité au sein du groupe Maersk et nous comptons sur tous nos collaborateurs pour atteindre cet objectif.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Respectez nos valeurs et faites preuve de responsabilité dans la gestion des actifs financiers et des autres biens qui vous sont confiés.
- Faites preuve de droiture dans le classement des dossiers financiers. Fournissez des données exactes et classez les transactions dans la bonne période comptable.
- Signalez tout conflit d'intérêt potentiel conformément à nos procédures internes.





Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous n'acceptons pas les produits d'activités illégales. Par conséquent, si nous ne connaissons pas nos prospects ou nos fournisseurs, nous procédons à des vérifications de leurs antécédents et nous demandons conseil si nous nous interrogeons sur leur intégrité ou la provenance de leurs fonds. Nous n'acceptons pas non plus de paiement à destination ou en provenance d'un tiers qui n'est pas notre client ou notre fournisseur, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable du service juridique.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Prenez des mesures immédiates si vous soupçonnez que des fonds sont d'origine criminelle. Parmi les signaux d'alarme possibles, citons les paiements en espèces exceptionnellement élevés, les paiements reçus de tiers qui ne sont pas explicitement impliqués dans la relation commerciale, et le refus d'un partenaire commercial de fournir des coordonnées complètes et exactes.

Informations d'initiés

En tant que société cotée au Nasdaq Copenhagen Stock Exchange, Maersk doit respecter les règles édictées par la Bourse, le Règlement de l'UE sur les abus de marché et la Loi danoise sur le commerce des valeurs mobilières.

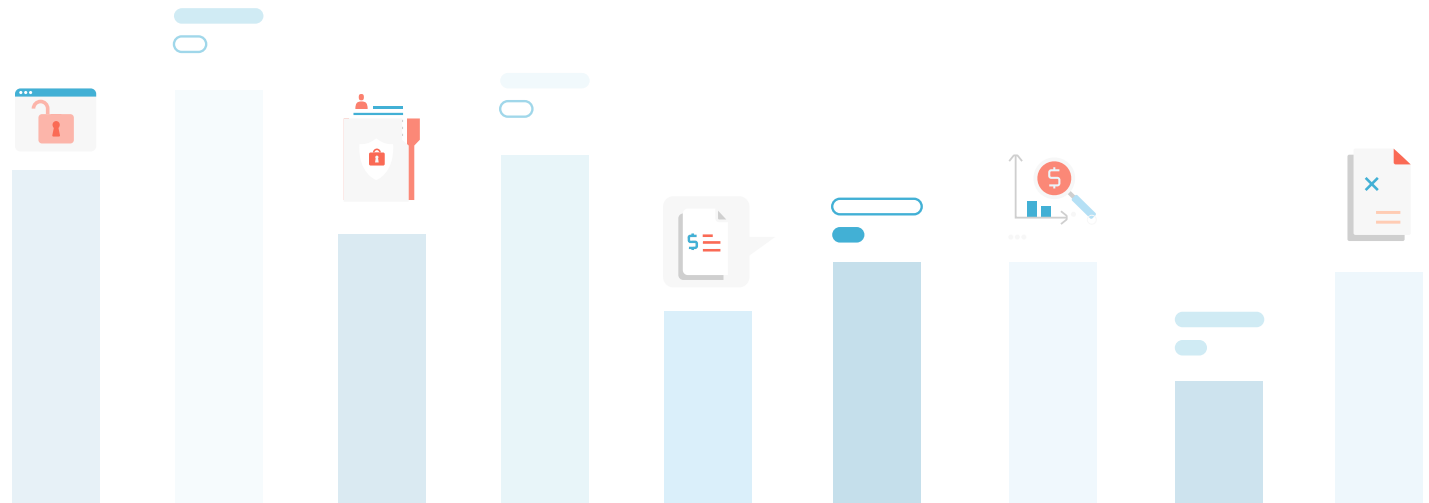
Ces règles visent à garantir que le marché boursier reçoive les bonnes informations et qu'aucun délit d'initié ou manipulation ne soit commis.

Une informations d'initiés est une information non publiée, de nature précise, susceptible d'avoir une incidence significative sur le cours des titres si elle était rendue publique.

Il est important, à nos yeux que nos titres bénéficient d'un marché équitable. Cela signifie qu'il vous est interdit de divulguer à qui que ce soit (excepté aux personnes qui ont légitimement besoin de savoir) des informations confidentielles que vous pourriez posséder concernant Maersk ou des sociétés cotées en Bourse, y compris nos partenaires commerciaux.

Qu'est-ce que cela implique pour vous?

- Ne conseillez à personne de négocier des titres sur la base d'informations qui n'ont pas été rendues publiques..





Gestion responsable de la fiscalité

Nous gérons nos taxes et impôts conformément à nos principes en matière de fiscalité. Ces principes sont actualisés une fois par an et sont étroitement alignés sur les valeurs fondamentales, le code de conduite et la stratégie commerciale du groupe Maersk.

Nous nous efforçons de respecter les réglementations fiscales et d'être un contribuable responsable dans tous les pays dans lesquels nous intervenons, pour contribuer à la prospérité de ces pays. Nous gérons notre réputation et nos risques en matière de fiscalité en adoptant des pratiques fiscales responsables et transparentes.

Qu'est-ce que cela implique pour vous ?

- Appliquer nos principes en matière de fiscalité et faire en sorte d'impliquer l'équipe en charge de la fiscalité mondiale, conformément aux procédures de gouvernance fiscale mises en place par le groupe.
- Ne jamais s'engager dans des structures ou des engagements artificiels uniquement pour en retirer des avantages fiscaux (ni pour Maersk, ni pour vous, ni pour des tiers), dans des projets, des investissements, des contrats, des partenariats, etc.
- Fournir des données exactes dans les délais, si les autorités vous le demandent ou si la loi vous l'impose.
- Déclarer toute violation potentielle des principes du groupe en matière de fiscalité, en suivant nos procédures internes.



A.P. Møller - Mærsk A/S

Esplanaden 50, DK-1098 Copenhagen K

+45 33 63 33 63

Company reg. no. 22756214

www.maersk.com

